



## **Nouveau plan d'action fédéral pour le climat : un bon début, mais l'accent doit être mis sur la réutilisation des bâtiments**

22 janvier 2021

Le 11 décembre, le gouvernement fédéral a publié son grandement attendu Plan vert intitulé [Un environnement sain et une économie saine : le plan climatique renforcé du Canada pour créer des emplois et soutenir la population, les communautés et la planète](#). Bien que ce nouveau plan contienne des actions telles que l'augmentation du rendement énergétique des immeubles et mette l'accent sur l'écologisation de la chaîne d'approvisionnement des matériaux de construction, il pourrait en faire davantage pour augmenter rapidement la réutilisation des bâtiments et la démolition lente. Tirer profit de l'énergie inhérente et des matériaux des bâtiments existants doit être reconnu comme un outil indispensable pour atteindre les objectifs d'urgence climatique du Canada d'ici 2030. Un nouveau rapport de la Fiducie nationale, [Faire de la réutilisation la nouvelle norme — accélérer la réutilisation et la rénovation de l'environnement bâti au Canada](#), précise les avantages de la réutilisation de bâtiments en matière d'action climatique et énumère les obstacles actuels.

Voici certains aspects du plan fédéral que la Fiducie nationale explorera davantage et fera remarquer aux fonctionnaires fédéraux au cours des mois à venir :

- [Voir au-delà des émissions en fonctions et exploiter les énergies inhérente et carbonique évitées des bâtiments existants](#) — Le plan insiste sur la diminution de l'énergie d'opération des bâtiments, laquelle représente 13 % des émissions de gaz à effets de serre du Canada (11). Toutefois, l'accent devrait être mis sur la réutilisation de bâtiments plutôt que sur de nouvelles constructions « écologiques ». L'immeuble le plus écologique est celui qui existe, car sa réutilisation permet de tirer profit des ressources déjà utilisées et d'éviter les émissions de carbone générées par les nouvelles constructions ainsi que par la transformation et le transport de nouveaux matériaux. Le rapport du Comité permanent de l'environnement de la Chambre des communes, *De meilleurs bâtiments pour un avenir à faibles émissions de carbone (2018)*, recommande que « le gouvernement fédéral prenne des mesures pour reconnaître la valeur du contenu carbone des constructions existantes. »
- [Écologiser la chaîne d'approvisionnement de la construction](#) — Le plan fédéral souligne le besoin de développer une « chaîne d'approvisionnement en matériaux de construction robustes et à faibles émissions afin d'assurer la disponibilité de produits canadiens d'origine locale » (14). La solution la plus écologique serait sans aucun doute de suivre les cinq R (refuser, réduire, réutiliser, réparer, recycler... et, seulement une fois que cela est fait, remplacer) et ne pas utiliser de nouveaux matériaux. Le Canada a besoin d'une chaîne d'approvisionnement pour la réutilisation

de bâtiments plus robuste qui comprend des idées pour aider les propriétaires et utilisateurs d'immeubles à « réinventer » et non pas à démolir les structures existantes.

- Conserver deux milliards d'arbres dans les espaces sauvages — Une des actions clés du plan fédéral implique la plantation de deux milliards d'arbres (54). Il est possible de doubler les effets, cependant, en réutilisant des bâtiments existants et en ne coupant pas deux milliards d'arbres matures, le puits de carbone demeure intact et d'énormes perturbations écologiques sont évitées. Le Canada met en décharge environ 1 391 300 tonnes de déchets de CRD de bois chaque année, dont un grand pourcentage de précieux bois provenant de vieilles maisons et de vieux bâtiments démolis.
- Des rénovations intelligentes sont nécessaires — Le plan indique que le gouvernement fédéral « continuera à travailler avec les gouvernements des provinces et des territoires pour élaborer d'ici 2022 un nouveau code de rénovation modèle pour les bâtiments existants [...] pour que ce modèle entre en vigueur d'ici 2025 » (14). Des rénovations non réfléchies pourraient causer davantage de tort que de bien à long terme aux bâtiments existants. Les codes de rénovations doivent s'appuyer sur le principe d'intervention minimale en matière de conservation du patrimoine et sur des solutions propres aux bâtiments pour éviter davantage d'émissions de carbone et maximiser les avantages du cycle de vie.
- La réutilisation des bâtiments et les véritables emplois écologiques de demain — Le plan indique que : « Les investissements dans la rénovation des maisons et des bâtiments déclencheront une vague de nouveaux emplois et de nouvelles carrières. Cela signifie plus d'emplois locaux dans les petites et moyennes entreprises qui installent des équipements de chauffage et de refroidissement et d'isolants écoénergétiques, du travail pour les architectes et les ingénieurs qui conçoivent de nouveaux bâtiments à bilan énergétique nul et une demande accrue d'auditeurs énergétiques dans les communautés canadiennes » (11). La prochaine vague de travailleurs et de professionnels « verts » doit être qualifiée en matière de réutilisation de bâtiments afin d'assurer une réduction maximale des émissions de carbone. Ces emplois contribueront davantage aux économies locales qu'aux nouvelles constructions qui dépendent largement de matériaux et de technologie importés.

Shannon Bateman, stagiaire de la Fiducie nationale (Thunder Bay, ON), collabore avec le [Working Group 3 : Making the Case for Building Reuse as Greenhouse Gas Mitigation Pathway](#) du Climate Heritage Network afin de créer des outils et du matériel de communication climatiques patrimoniales pour la COP26 (à Glasgow en novembre 2021) ainsi que pour le grand public. Si vous souhaitez participer davantage à ces efforts ainsi qu'à d'autres efforts d'actions climatiques patrimoniales de la Fiducie nationale, veuillez contacter Chris Wiebe à [cwiebe@nationaltrustcanada.ca](mailto:cwiebe@nationaltrustcanada.ca).